

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE,
DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE**

**Bureau de Coordination des Programmes Emploi
(BCP-Emploi)**

**Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
(PEJEDEC)**



**Financement Banque Mondiale
Crédit IDA 56080-CI**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA SELECTION DE PRESTATAIRES
QUALIFIES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET APPRENTISSAGE EN MILIEU
RURAL DANS LES REGIONS/DISTRICTS PARTENAIRES DU PEJEDEC**

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu un financement additionnel de 50 millions de dollars américains octroyé par l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer la mise en œuvre du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). Ce projet vise à améliorer l'accès à l'emploi et le développement des compétences professionnelles des jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans, diplômés ou non et en situation de sans emploi ou sous-emploi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2, il est prévu l'apprentissage en milieu rural qui est l'une des nouvelles activités de la phase additionnelle du PEJEDEC. L'apprentissage en milieu rural concernera essentiellement les métiers ruraux agricoles et non agricoles et devra préparer les bénéficiaires concernés à une activité salariée, à la création d'activités génératrices de revenus ou à la mise en place d'une micro entreprise.

Il convient de préciser que la mise en œuvre du volet apprentissage rural s'inscrit dans le cadre des Conventions de Partenariat que le BCP-Emploi a conclues avec dix (10) Régions/Districts qui par ailleurs ont la responsabilité du pilotage, de la coordination et du suivi opérationnel des activités sur leur territoire respectif.

La mise en œuvre de l'apprentissage en milieu rural se heurte cependant à de nombreuses contraintes : insuffisance des centres de formation agricole, taux élevé d'analphabétisme,

prédominance d'exploitations agricoles familiales de type informel, faible structuration des interprofessions etc...

Les modalités de mise en œuvre de l'apprentissage en milieu rural pourront donc varier d'une région à une autre en fonction des contraintes et opportunités du territoire. Deux Modalités principales seront retenues :

- La formation par apprentissage de courte durée au sein des centres de formation publics ou privés/s couplée avec une formation pratique dans des exploitations agricoles ou auprès d'unités artisanales ;
- L'apprentissage in situ au niveau des exploitants ou d'artisans privés avec une contribution d'opérateurs ou prestataires individuels de formation pour les compléments de formation théorique.

Les programmes d'apprentissage devront cependant être centrés sur la formation pratique qui devra représenter au moins 80% de la formation. Compte tenu du taux d'analphabétisme élevé en milieu rural, les formations s'appuieront sur une pédagogie basée sur l'image et les illustrations.

Pour ce nouveau programme, il sera réalisé une phase pilote, au cours de la première année dans les régions suivantes : **District autonome de Yamoussoukro, Région de La Mé et Région de la Bagoué**. Les leçons tirées serviront à la réalisation de la phase de généralisation dans les autres régions concernées au cours de l'année suivante.

Ainsi, conformément aux dispositions de ces conventions, **le BCP-Emploi envisage de recruter, pour le compte de chacune des trois (3) collectivités territoriales susmentionnées, un prestataire qualifié pour la mise en œuvre du volet apprentissage en milieu rural au profit des jeunes dans chacune de ces collectivités territoriales.**

Le présent avis a donc pour objet de sélectionner un prestataire qualifié par collectivité en vue l'exécution de cette mission.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est **d'assurer la mise en œuvre de l'apprentissage rural au profit de 650 jeunes de 15 à 24 ans dans les trois (3) collectivité pilotes suivantes : le District autonome de Yamoussoukro, la Région de La Mé, la Région de la Bagoué.**

De façon spécifique la mission consistera à :

- Identifier, en collaboration avec les Régions/District, les maîtres-artisans / exploitants ayant les capacités d'accompagner le renforcement des capacités des jeunes dans l'apprentissage rural agricole et non agricole sur la base de filière porteuse pour l'insertion durable des jeunes ;
- Développer les compétences professionnelles (théorique et pratique) de base de 650 jeunes dans les métiers ruraux agricoles et non agricoles auprès de structures de production et d'opérateurs de formation ;
- Assurer le suivi, l'encadrement et l'évaluation des activités en vue de s'assurer du développement des compétences effectifs des jeunes ;
- Assurer l'accompagnement à l'insertion des jeunes à travers l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié à travers le développement de partenariat productifs au niveau local voire national.

III – CONTENU DE LA MISSION

De façon spécifique la mission du prestataire consistera à :

- Identifier en collaboration avec les Conseils Régionaux, les centres de formation, les exploitants agricoles et les maîtres artisans au niveau régional ;
- Assurer la communication, la sensibilisation et la mobilisation ;
- Assurer la présélection, la visite médicale, la sélection et la vaccination des bénéficiaires ;
- Assurer la formalisation du contrat et des avantages des bénéficiaires ;
- Élaborer des modules de formation en vue de la formation des bénéficiaires ;
- Organiser la formation pratique et la formation théorique des jeunes ;
- Assurer le Suivi - Encadrement des jeunes ;
- Réaliser l'évaluation finale des apprentis ;
- Assurer l'accompagnement à l'insertion des jeunes (Entrepreneuriat, AGR ou emploi salarié).

IV – ZONES D'INTERVENTION

Pour la phase pilote, le programme cible 650 jeunes âgés de 15 à 24 ans (avec au moins 40% de filles) vivants en milieu rural (villages et campements dans un rayon de 20 Km autour de l'agglomération de la commune).

Pour pallier à la saisonnalité des activités qui peut influencer sur les revenus du bénéficiaire, il peut avoir un apprentissage dans 2 métiers de son choix. Les zones rurales cibles seront identifiées par les collectivités bénéficiaires.

La cible se répartit comme suit selon les collectivités concernées pour la phase pilote :

| N° | COLLECTIVITES TERRITORIALES | NOMBRE DE BENEFICIAIRES |
|-----------|------------------------------------|--------------------------------|
| 1 | District de Yamoussoukro | 400 |
| 2 | Région de La Mé | 200 |
| 3 | Région de la Bagoué | 50 |

Les candidats peuvent postuler pour une ou plusieurs zones d'intervention. En cas de soumission à plusieurs zones d'intervention, le soumissionnaire devra soumettre un dossier par zone d'intervention avec un personnel-clé spécifique/distinct par zone d'intervention.

V – STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, DUREE ET PHASAGE DU PROGRAMME

- **Stratégie de mise en œuvre**

La stratégie de mise en œuvre du programme repose sur :

- La maîtrise d'ouvrage déléguée aux Régions/District ;
- Le faire - faire par des prestataires d'exécution sous la supervision d'un prestataire en appui aux Régions / District pour le suivi des prestataires d'exécution ;
- Le lien avec la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de micro - entreprises ou d'emplois salariés ;
- L'identification des métiers agricoles et non agricoles dans les filières prioritaires en lien avec les potentialités de développement de la région ;

- L'approche chaînes de valeurs pour l'identification des métiers au niveau des régions ;

- **Phasage du programme**

La phase pilote du programme se réalisera sur **12 mois dans chacune des collectivités territoriales ci-dessus mentionnées.**

VI – RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu de la mission, les résultats suivants :

- Un cadre de partenariat est mis en place et fonctionnel avec les maîtres-artisans / exploitants ayant les capacités d'accompagner le renforcement des capacités des jeunes dans l'apprentissage rural agricole et non agricole sur la base de filière porteuse pour l'insertion durable des jeunes ;
- Les compétences professionnelles théorique et pratique de base de 650 jeunes sont renforcées dans les métiers ruraux agricoles et non agricoles auprès de structures compétentes en la matière ;
- Un dispositif de suivi, d'encadrement et d'évaluation des activités est mis en place et fonctionnel en vue de s'assurer du développement des compétences effectifs des jeunes ;
- Un cadre de partenariat productif est mis en place et fonctionnel et 650 jeunes sont accompagnés à l'insertion durable à travers l'entrepreneuriat, les AGR ou l'emploi salarié ;

La mise en œuvre de la phase de généralisation pour le passage à l'échelle dépendra des résultats obtenus au niveau de la phase pilote.

VII – PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra être une structure légalement constituée (joindre l'acte de création de la structure) répondant au profil suivant :

- **Expérience du prestataire** : Justifier d'une expérience dans le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires en matière d'apprentissage aux métiers agricoles et non agricoles en milieu rural : **Avoir conduit à cet effet au moins trois (3) missions de suivi et accompagnement des bénéficiaires dans un processus de formation ou d'apprentissage aux métiers agricoles et non agricoles en milieu rural.**
- **Personnel-clé du prestataire** : Le prestataire devra disposer d'un personnel-clé comprenant au minimum :
 - **Un (1) Coordonnateur, Chef de Mission**, niveau minimum BAC+4 dans l'un des domaines suivants : économie, gestion, gestion des projets ou tout autre diplôme équivalent, justifiant d'au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans la coordination et la gestion de projets similaires ;
 - **Un (1) animateur-conseiller, spécialiste en production végétale**, titulaire au minimum d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en agriculture ou ingénieur des techniques agricoles, option production végétale ou tout autre diplôme équivalent justifiant d'au moins trois (3) missions dans la formation, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires dans le domaine de la production végétale ;
 - **Un (1) animateur-conseiller, spécialiste en production animale**, titulaire au minimum d'un BTS en agriculture, ou ingénieur des techniques agricoles option production

animale ou tout autre diplôme équivalent, justifiant d'au moins trois (3) missions dans la formation, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires dans le domaine de la production animale ;

- **Un Formateur**, niveau minimum BAC+3 en économie, gestion, gestion de projets ou tout autre diplôme équivalent, justifiant d'au moins trois (3) missions dans la formation, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires aux métiers non agricoles en milieu rural ;
- **Un Spécialiste en Suivi-Evaluation**, niveau minimum BAC+3 en économie, gestion, statistiques ou tout autre diplôme équivalent, justifiant d'au moins deux (2) années d'expérience professionnelle dans le suivi et l'évaluation des projets et des bénéficiaires des projets de développement en général et des activités de formation professionnelle et d'insertion en particulier.

Le prestataire devra fournir le CV détaillé de chaque personnel proposé, rédigé en français, accompagné d'une copie légalisée (datant de moins de 6 mois) du diplôme requis et des attestations de travail. Le CV doit être rédigé en français et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire.

En cas de soumission à plusieurs zones d'intervention, le prestataire devra disposer d'un personnel-clé spécifique/distinct par Région répondant aux exigences de diplôme et d'expérience ci-dessus.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur l'expérience du prestataire et sur les compétences/qualifications du personnel-clé (diplôme et expérience). L'évaluation sera effectuée par zone d'intervention (Collectivité) et un prestataire sera sélectionné par Collectivité. Les prestataires disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et comparés et le prestataire le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné.

Un prestataire pourra être sélectionné pour une ou plusieurs Régions s'il est jugé le plus qualifié et expérimenté pour les régions auxquels il a soumissionné et sur la base d'un personnel-clé spécifique proposé par région.

VIII – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts par zone d'intervention (Collectivité)** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation de la structure et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires en Côte d'Ivoire et/ou à l'étranger, attestations de bonne exécution des missions réalisées, CV détaillé de chaque personnel proposé et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire, copie légalisée (datant de moins de 6 mois) du diplôme, attestation de travail du personnel, etc.).**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- la description de la mission ;
- les prestations réalisées ;
- le personnel de la mission ;
- le suivi-accompagnement des bénéficiaires ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- le montant du contrat ;
- le nombre de bénéficiaires ;

- la zone d'intervention etc...

NB : Toute expérience non justifiée par une attestation ne sera pas prise en compte.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au **Coordonnateur du BCP-Emploi au plus tard le jeudi 28 décembre 2017 à 10 heures**, sous pli fermé, **en six (6) exemplaires (1 original et 5 copies), accompagnées d'une version PDF sur support CD ou clé USB**, portant la suscription : « **Manifestation d'intérêt pour la sélection de prestataires qualifiés en vue de la mise en œuvre du volet apprentissage en milieu rural du PEJEDEC dans la Région**» (*précisez la zone d'intervention*) et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Secrétariat du Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi)
Abidjan – Cocody II Plateaux, derrière le restaurant BMW,
06 BP 2281 Abidjan 06, Rue K35, Villa 412
Tél : 22 411 184

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du BCP-Emploi. L'ouverture des plis aura lieu **le jeudi 28 décembre 2017 à 10 heures 15 minutes** à la salle de réunion du BCP-Emploi sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements peuvent s'adresser à la Cellule de Passation des Marchés du BCP-Emploi, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h 17h.

Le Coordonnateur du BCP-Emploi

Adama BAMBA